

FO : Le syndicat qui reste un syndicat**Compte rendu de la CAP Locale du 12 janvier 2012**

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence du Responsable du Pôle RH, Madame GARDIES. SOLIDAIRES a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Mademoiselle Céline BLOND remplissant cette tâche pour l'Administration. L'ordre du jour pour la CAP n° 3 était:

1. Approbation du PV de la CAPL N°3 du 24 juin 2011
2. Mouvement local de mutation des agents administratifs de la filière fiscale au 1er Janvier 2012

En préalable à l'ouverture des débats, les représentants FO DGFIP ont tenu à signaler que la CAP de ce jour n'était en fait qu'une chambre d'enregistrement destinée à approuver un mouvement exclusivement élaboré par l'administration pour des affectations effectives au **1er Janvier 2012**. Comment dès lors assurer une défense efficace des agents et le respect des règles de mutation dans le département ? FO DGFIP a bien sûr demandé que la CAPL du prochain mouvement de mutation se tienne avant la date de prise en fonction des agents concernés, et espère que cette « entorse » au respect du dialogue social ne soit qu'une exception.

Les mouvements de mutation:**Document non disponible !**

*Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec le Secrétaire Départemental **FO-DGFIP62** ou demander à recevoir les informations de la section par courriel*

Un formulaire est disponible sur le site **FO-DGFIP62** à l'adresse suivante:

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/> - rubrique "Nous contacter"



Nouvelle obligation faite aux Organisations Syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, « relative aux conditions d'exercice du dialogue social »

Votes :

- Parité administrative :** > POUR à l'unanimité
Parité syndicale : > POUR
> CONTRE
> ABSTENTION SOLIDAIRES et CGT

Commentaires FO : Force Ouvrière et la CFTC se sont abstenus de voter sur la proposition de l'administration sur ce mouvement. En effet, la date d'affectation étant située au 1er Janvier 2012, il nous était impossible de part à ce vote.

Vos représentants en CAPL C sont :

Edith VANDERPOORTE & Yannig BOURGAIN (élus) Audrey JOLY & Nadège ABROUGUI (suppléantes)